



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Julian Assange ne doit pas être extradé vers les USA mais être comme tous les lanceurs d'alerte, protégé par le droit d'asile !

C'est grâce aux révélations de Julian Assange, à travers WikiLeaks, que nous avons pu connaître dans le détail les crimes de guerre commis par les États-Unis en Irak et bien d'autres faits encore.

Comme l'indiquait le Figaro du 23 octobre 2010 : « *Après plusieurs semaines de suspense, WikiLeaks est passé à l'acte. Vendredi, le site Internet spécialisé dans le renseignement a publié près de 400.000 documents secrets de l'armée américaine sur la guerre en Irak. Et ses conclusions sont sans appel : la coalition internationale a bel et bien torturé des prisonniers irakiens et fermé les yeux sur des exactions commises par les forces irakiennes.* ».

Julian Assange a été arrêté le 11 avril dernier par la police britannique, après avoir passé 7 ans enfermé dans l'ambassade d'Équateur, et après avoir obtenu l'asile sous la présidence de Raphael Correa. Ce droit lui est refusé par le nouveau Président équatorien Moreno.

Une audience devant un tribunal londonien est prévue le 2 mai prochain, pour décider d'une éventuelle extradition de Julian Assange vers les États-Unis, où il sera vraisemblablement emprisonné.

Agir pour empêcher l'extradition de Julian Assange vers les USA, c'est agir pour défendre notre droit d'être informé et de connaître la vérité.

Le Mouvement de la Paix demande au président de la République française d'intervenir pour empêcher l'extradition de Julian Assange vers les USA, et plus largement d'agir pour la protection des lanceurs d'alerte.

A Paris, le 17/04/2019

Le Mouvement de la Paix